

Commune d'UFFHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'UFFHEIM

DE LA SEANCE DU LUNDI 1^{er} JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 1^{er} juillet, à 19 h 30, le Conseil Municipal d'Uffheim s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian MARTINEZ, Maire.

Présents : HAAS Bernard, WADEL Patrick, CHAFFARD Jacques, ALMY René, COLETTI Charlotte, FEYERTAG Alain, HERTER Georges, KOERPER Jean-Luc (arrivé à 20h00), LEIBY Thomas, MOSER Muriel, RIBSTEIN André, ROOS Sabine.

A donné procuration : ./.

Absent excusé et non représenté : ./.

Absent non excusé : ./.

Secrétaire de Séance : Mme Elodie LE GALLOUDEC

ORDRE DU JOUR

Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Point 2 / Affaires financières

Point 3 / Bâtiment communal – Location logement

Point 4 / Rue du Cordier – Domaine public / Achat de terrain

Point 5 / Adhésion au groupement de commande mis en place par Saint-Louis Agglomération pour l'achat et la maintenance de défibrillateurs automatisés externes (DAE)

Point 6 / Droit de préemption urbain

Point 7 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

Point 8 / Rapport des Adjoints & Commissions

Point 9 / Divers & Informations

Monsieur Christian MARTINEZ souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal et aborde les points à l'ordre du jour.

POINT 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du lundi 27 mai 2019 a été transmis in extenso à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par tous les membres présents.

POINT 2 / Affaires financières

2.1 Approbation de chèques

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les chèques suivants

2 618,50 € à titre de remboursement du sinistre concernant le feu piétons de la rue de la Liberté par Groupama ;

2 352,46 € à titre de remboursement du sinistre concernant les tuiles de l'église par Groupama ;

AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser ces chèques.

POINT 3 / Bâtiment communal – Location Logements

Monsieur le Maire informe que la locataire du 2^{ème} étage de la Mairie quitte le logement au 1^{er} août 2019.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer pour relouer cet appartement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE la location du logement du 2^{ème} étage de la Mairie sis 23 rue du 20 Novembre, à compter du 1^{er} août 2019 en l'état, un appartement de 36,93 m² de surface habitable ;

FIXE le loyer mensuel à 431 € sans les charges, montant qui sera revalorisé chaque année selon l'indice trimestriel des loyers (IRL) établi par l'INSEE avec l'avance d'un mois de loyer (caution) ;

DECIDE que toutes les charges règlementaires relatives à la location seront demandées au locataire ;

DECIDE que soit demandé un cautionnement ;

HABILITE Monsieur le Maire à autoriser et à charger une agence immobilière d'effectuer les démarches pour la location de ce logement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le mandat avec l'agence immobilière, le bail de location ainsi que l'état des lieux à intervenir avec le futur locataire et tout autre document afférant à ce dossier.

POINT 4 / Rue du Cordier – Domaine public / Achat de terrain

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la vente des parcelles 660, 661 et 663 section 1, il ressort qu'un élargissement de la voirie est prévu.

Ce projet nécessite l'acquisition des parcelles cadastrées section 1 n°659/122 et 662/122 d'une superficie de 0,43 ares.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir ces parcelles au prix de l'euro symbolique selon entente ;

CHARGE Maître David ANGLESIO, Notaire à Saint-Dié-des-Vosges, d'établir l'acte authentique ;

HABILITE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous documents y afférant.

POINT 5 / Adhésion au groupement de commande mis en place par Saint-Louis Agglomération pour l'achat et la maintenance de défibrillateurs automatisés externes (DAE)

Le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018 instaure des nouvelles obligations qui s'imposent aux collectivités quant à l'installation de défibrillateurs dans les établissements recevant du public (ERP). Ces obligations s'imposent dans des délais différents, selon la catégorie d'établissement recevant du public concerné.

Dans un souci de rationalisation, Saint-Louis Agglomération a proposé à ses communes membres de mettre en place un groupement de commandes en application de L.2113-6 du Code de la commande publique. Ce groupement de commandes permettra à la fois des effets d'économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation de l'accord-cadre à bons de commande en matière d'acquisition et de maintenance de défibrillateurs automatisés externes pour les ERP de Saint-Louis Agglomération et de ses communes membres.

Saint-Louis Agglomération, coordonnateur du groupement de commandes organisera l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, en se chargeant de la passation de l'accord-cadre à bons de commande, de sa signature et de sa notification à l'entreprise retenue, et ce conformément aux règles applicables aux marchés publics.

Chaque membre du groupement de commandes s'assurera quant à lui de la bonne exécution de l'accord-cadre pour les sites qui le concernent.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans le projet de convention constitutive du groupement jointe à la présente délibération.

Au cas où le marché à conclure relèverait des marchés formalisés, la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes sera celle de Saint-Louis Agglomération, coordonnateur du groupement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ADHERE au groupement de commandes mis en place entre Saint-Louis Agglomération et les communes membres intéressées pour l'achat et la maintenance de défibrillateurs automatisés externes ;

ACCEPTTE la désignation de Saint-Louis Agglomération comme coordonnateur du groupement de commandes ;

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

POINT 6 / Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a pris certaines décisions entrant dans le champ d'application de ses compétences des matières que lui a délégué le Conseil Municipal dans sa séance du 23 juin 2014, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont été prononcées les renoncations au Droit de Préemption Urbain sur les immeubles suivants

- ♦ *Section 2 parcelle 433 – 4 rue Bifang – 627 m²*
- ♦ *Section 2 parcelle 631/143 – Lotissement Le Bifang – Lot 36 – 610 m²*
- ♦ *Section 2 parcelles 556/135 et 595/137 – Lotissement Le Bifang – Lot 19 – 600 m²*

POINT 7 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

7.1 Saint-Louis Agglomération

- Conseil Communautaire du 19 juin 2019

Monsieur le Maire informe de certains points abordés lors de la réunion tels que le développement du transport à la demande, le vote de la motion de soutien à la sucrerie d'Erstein ainsi que celui de la motion pour le renforcement des moyens de la Trésorerie de Saint-Louis.

Monsieur le Maire enverra le procès-verbal du conseil communautaire aux conseillers municipaux.

7.2 Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
Vu la délibération du Comité Syndical du 24 juin 2019 ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 24 juin 2019, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 24 juin 2019 ;

DEMANDE à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

7.3 ADAUHR-ATD

- **Assemblée Générale du 18 juin 2019**

Monsieur le Maire informe qu'il a assisté à l'Assemblée Générale de l'Adauhr suivie d'une Assemblée Générale extraordinaire qui avait pour thème la modification des statuts adoptés le 23 janvier 2017. L'un des points est la création d'une position de suppléant après les élections municipales de 2020 pour pallier l'absence du titulaire.

NB : Monsieur Jean-Luc KOERPER entre en séance au point n°7 « Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers », prend part au débat et au vote.

POINT 8 / Rapport des Adjoints & Commissions

8.1 Bernard HAAS

Monsieur Bernard HAAS informe que 93 personnes ont participé à la sortie des Aînés du 12 juin 2019. Malgré un temps un peu frais, ce fut une belle journée.

Il a également participé à l'Assemblée Générale des Donneurs de sang le 19 juin 2019. Cette association se porte bien et se réjouit d'une légère augmentation de donateurs.

Enfin, il a assisté à la remise des ceintures du karaté par le Président de l'association, Monsieur Roger ZINNIGER, le 25 juin 2019.

8.2 Jacques CHAFFARD

Monsieur Jacques CHAFFARD donne lecture du procès-verbal de la Commission Cimetière du Jeudi 13 juin 2019.

Dossier instruit

- ❶ Demande d'autorisation pour la pose d'un monument sur la tombe de Feu Olivier EBERLIN.
Dimensions de la concession de terrain à respecter :
Longueur : 60 cm
Largeur : 80 cm
Respecter une distance de 40 cm avec la tombe voisine.
Avis favorable.

Le Conseil Municipal entérine la décision.

Monsieur Jacques CHAFFARD donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Jeudi 13 juin 2019.

Dossiers instruits

- ❶ Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 19 F0012 de Maître Sabine DE CIAN - 33 boulevard Gambetta 68100 Mulhouse, pour la parcelle 433 section 2 de 627 m². Adresse du terrain : 4 rue Bifang. Zone UB : Avis favorable.
- ❷ Déclaration préalable DP 068 341 19 F0013 de Monsieur Valère PAROLIN, 31 Suttergasse, section 2 parcelles 639, 648, 650, 652 et 654 de 734 m², zone AUa, pour la pose d'une clôture d'une longueur de 25,25 m et 25,39 m et d'une hauteur de 1,05 m : Avis favorable.
- ❸ Déclaration préalable DP 068 341 19 F0014 de Monsieur Mickaël SORGE, 30 Suttergasse, section 2 parcelles 573, 598 et 603 d'une surface de 601 m² pour la construction d'une piscine de 8 m x 3 m : Avis favorable.
- ❹ Déclaration préalable DP 068 341 19 F0015 de Monsieur Thomas KUENTZ, 102 rue du 20 Novembre, section 4 parcelle 297 de 1 450 m², pour la pose de velux sur toiture existante : Avis favorable.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

POINT 9 / Divers & Informations

9.1 Agenda

<i>Date</i>	<i>Réunion - Manifestation</i>	<i>Heure & Lieu</i>
Du vendredi 12 juillet au dimanche 14 juillet	Reconstitution militaire à la Casemate	
Dimanche 4 août	Ouverture de la Casemate	
Dimanche 1 ^{er} septembre	Ouverture de la Casemate	
Samedi 21 et dimanche 22 septembre	Journée du Patrimoine – Ouverture de la Casemate et du Musée	
Dimanche 22 septembre	Fête autour des Moulins	
Dimanche 29 septembre	Choucroute de la Paroisse	12 h 00 Maison des Associations

9.2 Documents remis

Les documents suivants ont été remis aux conseillers municipaux soit par voie électronique soit en début de séance

- Procès-verbal de la Commission Cimetière du 13 juin 2019
- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 13 juin 2019

9.3 Informations de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rend compte de son entretien avec Habitats de Haute-Alsace qui fait partie de l'Office Public de l'Habitat du Département du Haut-Rhin qui lui ont présenté leur projet de construction de 4 logements en accession sécurisée dans le programme des Carrés Cottage des Carrés de l'Habitat au 3 rue du 20 Novembre.

Il informe également du contrôle final du bâtiment modulaire périscolaire effectué par l'Apave le 28 juin 2019.

Monsieur le Maire remercie tous les élus qui ont participé à l'organisation et à la préparation du barbecue communal. Il remercie également Monsieur René ALMY pour la mise à disposition du véhicule frigorifique.

9.4 Tour de table

Monsieur André RIBSTEIN rend compte de la réunion de la CLECT à laquelle il a assisté à Saint-Louis Agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 25.

**TABLEAU DES SIGNATURES
POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'UFFHEIM
DE LA SEANCE DU LUNDI 1^{er} JUILLET 2019**

ORDRE DU JOUR

Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Point 2 / Affaires financières

Point 3 / Bâtiment communal – Location logement

Point 4 / Rue du Cordier – Domaine public / Achat de terrain

Point 5 / Adhésion au groupement de commande mis en place par Saint-Louis Agglomération pour l'achat et la maintenance de défibrillateurs automatisés externes (DAE)

Point 6 / Droit de préemption urbain

Point 7 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

Point 8 / Rapport des Adjointes & Commissions

Point 9 / Divers & Informations

<i>Nom & Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signatures</i>	<i>Procuration</i>
<i>MARTINEZ Christian</i>	<i>Maire</i>		---
<i>HAAS Bernard</i>	<i>1^{er} Adjoint</i>		---
<i>WADEL Patrick</i>	<i>2^{ème} Adjoint</i>		---
<i>CHAFFARD Jacques</i>	<i>3^{ème} Adjoint</i>		---
<i>ALMY René</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>COLETTI Charlotte</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---
<i>FEYERTAG Alain</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>HERTER Georges</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>KOERPER Jean-Luc</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>LEIBY Thomas</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>MOSER Muriel</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---
<i>RISBTEIN André</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>ROOS Sabine</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---

